

Soirée intercommunale sur la biodiversité

Qu'est-ce que la biodiversité ? Pourquoi s'en préoccuper ? Que font les communes et comment pouvez-vous agir en tant que particulier ?

Dans le cadre du Plan climat de Sion région, qui regroupe les communes d'Arbaz, Ayent, Savièse, Grimisuat, St-Léonard, Sion et Veysonnaz, vous êtes invités à une soirée d'information et d'échanges le

Jeudi 15 mai 2025, à 19h00, à la salle de gymnastique de St-Romain

Durant cette soirée, les thématiques suivantes seront abordées :

- **Qu'est-ce que la biodiversité ?**
Importance et état de la biodiversité en Suisse (François Biollaz, Biologiste Valais central, Service des forêts, de la nature et du paysage, Canton du Valais)
- **Agir au niveau intercommunal**
Que font les communes du Plan climat de Sion région (Laurence Vuagniaux, Directrice, Fondation pour le développement durable des régions de montagne)
- **Agir au niveau individuel**
Que pouvez-vous faire en tant que particulier pour favoriser la biodiversité : exemples de bonnes pratiques (Jérôme Fournier, Biologiste, Bureau Drosera)
- **Aide au financement pour la réalisation d'aménagement en faveur de la biodiversité de la commune d'Ayent**
Présentation des objets éligibles à la demande d'aide au financement

A la fin des présentations, vous aurez l'occasion de proposer des actions concrètes à mettre en place sur votre commune et d'échanger avec les Conseillères et Conseillers communaux autour d'un apéritif.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions ou pour toute remarque à info@ayent.ch.



Aide au financement pour des aménagements en faveur de la biodiversité

Vous habitez en zone à bâtir et souhaitez réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité dans votre jardin, mais ne savez pas par quoi commencer ?

Demandez une aide au financement pour des aménagements en faveur de la biodiversité. Celle-ci prend en charge une partie des coûts d'un état des lieux réalisé par un bureau spécialisé, de la réalisation des aménagements et du contrôle de conformité.

Les objets suivants sont éligibles à l'aide au financement sous certaines conditions :

- Le remplacement de haies exotiques par une haie indigène,
- L'arrachage d'arbres exotiques envahissants,
- La plantation de fruitiers à haute tige,
- La perméabilisation et la végétalisation d'espaces imperméables,
- L'installation de micro-habitats (murgiers, etc.),
- La mise en place de prairies extensives,
- La pose de nichoirs (chauve-souris, hirondelles, martinets, etc.),
- La création d'une mare ou d'un étang.

Vous trouverez la directive et les formulaires sur le site internet de la commune d'Ayent.



Afin de tester la procédure la commune d'Ayent cherche un-e volontaire à qui les frais de l'état des lieux seront offerts.

